



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VALANT PROCES-VERBAL
du 02 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Laurent GROUD, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT, Quentin WAGNON,

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM),

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 20 mars 2024 concernant les éléments relatifs au vote du budget et 27 mars 2024 pour les autres points à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

L'ordre du jour est le suivant :

1/ Création de poste
2 / Vote du compte de gestion 2023
3/ Vote du compte administratif 2023
4/ Affectation des résultats 2023
5/ Vote des taux d'imposition 2024
6/ Vote des subventions 2024 (subventions exceptionnelles et subventions du comité extra-municipal)
7/ Admission en non-valeur 2024
8/ Vote du budget de la commune 2024
9/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
10/ Compte-rendu des adjoints et des délégués
11/ Infos diverses
12/ Questions diverses

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un(e) secrétaire de séance. Il propose Brigitte GHYS, qui accepte.

Ensuite, Monsieur le maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024.

Le procès-verbal est soumis au vote.

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

1/ Création de poste

Rapporteur Stéphane ANTUNES

Le tableau des effectifs a été mis à jour au vu des demandes de suppressions de postes qui sont passées devant le Centre de Gestion en Comité Social Territorial le 15 février 2024.

Compte tenu de l'évolution du tableau des effectifs et particulièrement suite à un départ en retraite et à un avancement de grade au sein du service périscolaire, qui ont conduit à des suppressions de postes, il convient de créer un poste d'adjoint technique polyvalent.

Il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet à raison de 28 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour assurer :

- l'accompagnement des enfants du périscolaire,
- le service des repas à la cantine,
- l'accueil périscolaire,
- l'entretien des locaux et du matériel de la collectivité.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial ou le cas échéant par un agent contractuel.

En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés que :

- le recrutement peut être justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté ;
- une expérience professionnelle dans les services périscolaires est requise.

Bernard MAIMBOURG indique que si l'on compare ce tableau à celui du compte administratif, se pose la question de l'effectif réel sur la commune car ces tableaux ne reflètent que les fonctionnaires. Il demande donc combien de contractuels sont sous contrat et souhaite qu'un bilan annuel des effectifs titulaires et contractuels soit effectué.

Vanessa MANFREDINI indique qu'il y a 4 contrats concernant le périscolaire (8h, 14h, 25h, 26h). Monsieur le maire indique qu'il y a 2 contrats sur le service technique pour remplacer le personnel titulaire en arrêt et 1 contrat au secrétariat pour les mêmes raisons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- d'adopter la proposition de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs mis à jour et modifié joint en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

2 / Vote du compte de gestion 2023 :

Rapporteur Emmanuel BOUGEROLLE

Emmanuel BOUGEROLLE précise :

- que le compte de gestion est un document émis par le receveur du Trésor public,
- que le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants,
- que la commission des finances s'est réunie le 19 mars dernier et qu'elle a été élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion 2023 de la commune, dressé par le receveur municipal.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

3/ Vote du compte administratif 2023 :
Rapporteur Emmanuel BOUGEROLLE

Emmanuel BOUGEROLLE, adjoint aux finances chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 235 585,26	G	1 298 093,54
	Section d'investissement	B	281 746,21	H	360 840,08
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	329 673,81 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	197 210,40 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 714 541,87	= G + H + I + J	1 988 607,43
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	166 300,00	L	19 200,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	166 300,00	= K + L	19 200,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 235 585,26	= G + I + K	1 627 767,35
	Section d'investissement	= B + D + F	645 256,61	= H + J + L	380 040,08
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 880 841,87	= G + H + I + J + K + L	2 007 807,43

La note de synthèse du compte administratif 2023 est présentée et projetée.

Emmanuel BOUGEROLLE indique qu'il est intéressant d'examiner l'écart entre les prévisions et l'exécution afin de pouvoir expliquer les différences constatées.

Bernard PRIOUX demande si le taux de réalisation peut être évalué trimestriellement. Emmanuel BOUGEROLLE répond que c'est possible mais sans intérêt réel, d'autant plus qu'une comptabilité d'engagement est en place.

Bernard MAIMBOURG demande des informations sur l'affectation du budget :

- Restes à réaliser ? Réponse : l'éclairage public et la MSP.
- Entretien des réseaux : pourquoi est-on passé de 11 000 € réalisés à 25 000 € ? Réponse : l'augmentation est due à un retard dans la facturation de l'éclairage public ; par ailleurs, des réparations sur les Points d'Eau Incendie sont à prévoir.
- A quoi correspondent les 14 000 € d'élagage ? Monsieur le maire renvoie aux Décisions du maire (il s'agissait de mise en sécurité sur une parcelle appartenant à la commune) et ajoute qu'il faut prévoir les sommes pour l'élagage sur la commune et l'entretien des bâtiments.
- Entretien du matériel roulant : les factures sont en grande augmentation, pourquoi ne pas provisionner pour des achats en remplacement ? Monsieur le maire confirme que ce n'est pas prévu pour 2024 ; la priorité, c'est le camion benne mais le coût d'achat est très important, les subventions pour les véhicules électriques ont disparu.
- Honoraires & conseil : à quoi est due l'augmentation de 1 500 € à 4150 € ? Réponse : aux frais de notaire sur les divisions parcellaires Allée des cerisiers et des honoraires ATD diagnostic voirie.
- Moratoires et pénalités sur les marchés : de quoi est-il question ? Réponse : il ne s'agit pas de marché, ce sont des pénalités réclamées par l'URSSAF suite à un problème sur la déclaration des payes (problème de logiciel).

Hors de la présence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE à la majorité** le compte administratif 2023 du budget principal.

Voix :

- POUR : 16
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 = Pascal LABOURIER et Bernard MAIMBOURG

4/ Affectation des résultats 2023

Rapporteur Emmanuel BOUGEROLLE

Vu l'adoption des comptes administratifs 2023, dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion 2023,

Vu les résultats de l'exercice 2023 déterminés ci-dessous :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DÉCIDE à la majorité :**

- **l'affectation** en recette au 1068 de la somme de 265 216.53€ ;
- **le report** en recette de fonctionnement de la somme de 126 965.56€.
- **le report** en dépense d'investissement de la somme de 118 116.53€

Voix :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 = Pascal LABOURIER

5/ Vote des taux d'imposition 2024

Rapporteur Emmanuel BOUGEROLLE

Au vu de l'état 1259, Emmanuel BOUGEROLLE souligne que sans toucher les taux communaux actuels, il ressort une hausse de 3.9% simplement par l'effet mécanique de l'augmentation des bases fiscales.

Il informe le conseil municipal que les communes ont récupéré le pouvoir de décision sur le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ; celle-ci ne peut cependant être modifiée qu'en respectant un taux directeur.

Il est proposé de maintenir les taux actuels mais il serait judicieux d'un point de vue purement comptable de réfléchir à une augmentation des taux les prochaines années.

Delphine FRASER s'interroge sur les répercussions pour le futur de cette décision et remarque qu'il aurait peut-être été plus adroit d'effectuer une augmentation annuelle constante à minima que faire subir une grosse augmentation aux habitants.

Emmanuel BOUGEROLLE rappelle que comme déjà l'année dernière, le sujet avait été évoqué également et que lors de la commission de finances, l'augmentation n'a pas été retenue pour cette année encore.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **FIXE** pour l'année 2024 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

Taxe foncière sur le bâti	38,25 %
Taxe foncière sur le non bâti	57,90 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	13,50 %

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Voix :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 = Delphine FRASER

6/ Vote des subventions 2024 (subventions exceptionnelles et subventions de la commission extra-municipale)

Rapporteur Vanessa MANFREDINI

- **Tableau des subventions 2024**

Vanessa MANFREDINI explique que l'association des Petits Champ'fants a été réactivée, et que le nouveau bureau des Arts Martiaux remet en fonctionnement l'association. Elle rappelle que les subventions sont calculées par rapport au nombre d'adhérents ; pour autant, les plus importantes en nombre d'adhérents ne sont pas favorisées puisque les associations sont plus nombreuses cette année.

Bernard PRIOUX demande ce qu'il en est de l'association musicale. Vanessa MANFREDINI répond que la question a été posée en commission extra-municipale, qui n'a pas émis d'opposition au maintien de cette association au sein de la commission.

Le conseil municipal DECIDE à la majorité :

- **d'ouvrir** à 10 000 € l'enveloppe allouée aux associations faisant partie de la commission extra-municipale
- **de verser** les subventions aux associations dites « non communales » selon la répartition suivante en 2024 pour un montant global de 9 427,00 € :

Associations	Montant Subvention de Fonctionnement	Montant Subvention d'Investissement	Montant Subvention Totale
Canoë-Kayak Nature de Champs	400 €	267,00 €	667,00 €
Champs-Sur-Yonne Arts martiaux	759 €	700,00 €	1 459,17 €
Association de chasse	400 €	60,00 €	460,00 €
Association musicale de Podium	400 €	0,00 €	400,00 €
Champicaulivres	400 €	0,00 €	400,00 €
La Récré des Champs	400 €	0,00 €	400,00 €
M'an Jeanne	400 €	0,00 €	400,00 €
Comité des fêtes	400 €	0,00 €	400,00 €
Football Club de Champs	1 241 €	2 400,00 €	3 640,83 €
Club de la bonne humeur	400 €	0,00 €	400,00 €
Les P'tites canailles	400 €	0,00 €	400,00 €
Les p'tits champs fants	400 €	0,00 €	400,00 €
TOTAL	6 000,00 €	3 427,00 €	9 427,00 €

- d'inscrire les sommes au budget primitif 2024.

Voix :

- POUR : 16
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 3 (Bernard MAIMBOURG, Pascal LABOURIER et Bernard PRIOUX)

- **Subvention CCAS :**

Bernard MAIMBOURG remarque que cette subvention – dont une grosse partie est consacrée au financement du repas des Aînés- n'augmente pas alors que tout augmente. L'attribution des subventions a donc été réduite par le Conseil d'Administration du CCAS à 200€ !

Et pourtant, certaines dépenses sur le budget Mairie restent pour lui inutiles ou trop élevées, comme l'abonnement à *Villes et Villages où il fait bon vivre* ou le budget Fêtes et Cérémonies, Réception... (Anne GUYNOT-DAHLEM précise que dans ces derniers budgets sont comptabilisées des dépenses liées à l'Animation comme les dépenses de bouche pour Yonne Tour Sport)

Pour que les projets du CCAS puissent être réalisés, il faut donc que la subvention de la mairie au CCAS soit augmentée.

Emmanuel BOUGEROLLE répond que le budget CCAS est de 15 000 €.

Bernard MAIMBOURG rétorque que le budget du CCAS est de 13 699€ et non 15 000€.

Monsieur le maire rappelle que :

- le coût du repas des Aînés a augmenté même si les membres de la Commission Animation et du CCAS mettent tout en œuvre pour en limiter le plus possible les coûts, mais que c'est un moment très prisé par nos Aînés, qui y participent en nombre,
- Monsieur MAIMBOURG avait donné son accord lors du CA du CCAS pour ramener l'enveloppe 2024 des subventions à 200€,

- les membres du CCAS sont toujours à la recherche de solutions type actions / animations pour abonder le budget du CCAS,
- l'enveloppe consacrée aux aides est en adéquation avec les demandes, ce que confirme Brigitte GHYS.

Le conseil municipal DECIDE à la majorité :

- **de verser** une subvention au CCAS d'un montant de 7 500€.
- **d'inscrire** la somme au budget primitif 2024.

Voix :

- POUR : 18
- CONTRE : 1 (Bernard MAIMBOURG)
- ABSTENTION : 0

• **Subvention exceptionnelle au Comité de jumelage**

Monsieur le maire explique que la dépense engagée par le comité de jumelage pour l'église de Fell a été plus importante que prévue et qu'elle grève le budget du Comité, d'où cette demande dont la somme correspond au dit surcout.

En tant que Président d'honneur du Comité de Jumelage, Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal DECIDE à la majorité des votants :

- **de verser** une subvention exceptionnelle au Comité du Jumelage d'un montant de 752€.
- **d'inscrire** la somme au budget primitif 2024.

Voix :

- POUR : 7 = Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Quentin WAGNON, Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM),
- CONTRE : 3 = Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG et Isabelle CARVALHO
- ABSTENTIONS : 8 = Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Brigitte GHYS, Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS) Matthieu VILLECOURT, Delphine FRASER, Carole FERNANDES, Laurent GROUD

7/ Admission en non-valeur 2024

Emmanuelle BOUGEROLLE rappelle au conseil municipal que les services de la gestion comptable d'Auxerre ont dressé un état sur les recouvrements susceptibles d'être irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeurs les titres de recettes tels que mentionnés sur l'état de la SGC d'un montant de 2028.75€ ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous actes à intervenir ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2024.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

8/ Vote du budget de la commune 2024

Emmanuel BOUGEROLLE présente les principaux postes de dépenses 2024.

Bernard MAIMBOURG demande quelle utilisation a été faite des études Voirie Sécurité de l'ATD. Monsieur le maire répond que des travaux Voirie Sécurité ne sont pas prévus en 2024 ; la commission Voirie travaillera cette année sur ce qui est à prévoir pour 2025 ainsi que sur les amendes de police.

Nous demanderons à la CA la subvention de 30 000€ (50% sur 60 000€) qui peut être affectée à ce type de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à la majorité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif principal 2024 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **D'AUTORISER** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 749 088.56	1 749 088.56
Section d'investissement	728 353.69	728 353.69

- **D'APPROUVER** la mise en place du compte financier unique (CFU) à compter du budget 2024,
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document afférent à la mise en place du CFU.

Voix :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 2 = Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG

9/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil

Bernard MAIMBOURG fait remarquer que les travaux à l'entrée du parking ont été très onéreux, ce à quoi M. le maire répond qu'en fait, il s'agissait du devis le moins élevé et que cette réfection était indispensable et la seule pérenne par rapport à des interventions répétées mais toujours temporaires de nos agents.

10/ Compte rendu des adjoints et des délégués

- **COMPTE RENDU DE L'ADJOINTE AU LIEN SOCIAL & INTERGENERATIONNEL**

Brigitte Ghys présente l'atelier Révision du Permis de conduire organisé et financé par le CCAS.

- **COMPTE RENDU DE L'ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT, À L'ANIMATION :**

Environnement

Anne GUYNOT-DAHLEM indique au conseil que nos ZAEnR ont été actées par la préfecture. Les chiffres éolien et photovoltaïque permettent d'être optimiste pour le département. Un travail sera à faire sur la méthanisation. L'avis du Conseil Régional de l'Energie sera rendu en juin, et permettra de savoir si la copie doit être revue ou non pour le département.

Comité de Jumelage

Elle rend compte de l'AG du Comité de Jumelage et de ses projets. Cette année, on fêtera les 30 ans du comité.

Animation

- Théâtre par le CBH samedi prochain en salle polyvalente à 20h30
- Auxerre M le bus sera présent le 11 avril salle des associations 15h-17h
- Visite du village organisée par l' Office du Tourisme : 1er juin 15h
- Ateliers Pays d'Art & d'Histoire : 8 juin
- Vide greniers le même jour que les élections européennes : 9 juin

Anne GUYNOT-DAHLEM évoque ensuite un projet Vieilles voitures à l'étude pour 2025

11/ Informations diverses

- Suite au bureau communautaire de lundi 25 mars, après discussion Monsieur le maire a réussi à négocier un montant de 50 000€ au lieu de 20 000€ pour la subvention de la CA sur notre projet de MSP. Ce montant sera voté jeudi en conseil communautaire.
- Mardi 26 mars, Monsieur le maire a présenté avec Matthieu VILLECOURT le projet de MSP en conseil de développement – du PETR à SAINT-FLORENTIN. Tout s'est très bien passé.
- Demain aura lieu la présentation du PRO par HVR en mairie.
- Free cherche toujours un terrain potentiel pour implanter une antenne, le dernier proposé étant refusé par l'ATR du conseil départemental.

- Un mail va vous concernant les élections européennes qui vont avoir lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h, afin de déterminer la disponibilité des élus pour les 5 créneaux de la journée et le dépouillement. Pour rappel les élections ont lieu le même jour que le vide-greniers.
- Dates à retenir :
 - Prochain CM peut-être fin avril pour uniquement repasser la délibération du plan de financement afin de la réajuster les montants des subventions et déterminer les recettes, puisque cela nous est demandé par la région dans le dossier de subvention.
 - Un conseil municipal est fixé au mardi 28 mai.

12/ Questions diverses

La séance est levée à 21H50

La secrétaire de séance


Brigitte GHYS

Le maire,

Stéphane ANTUNES

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

- DE_2024_07 Création de poste
- DE_2024_08 Compte de gestion 2023
- DE_2024_09 Compte Administratif 2023
- DE_2024_10 Affectation des résultats
- DE_2024_11 Vote des taux d'imposition 2024
- DE_2024_12 Vote des subventions
- DE_2024_13 Vote de subvention exceptionnelle
- DE_2024_14 Admission en non-valeur
- DE_2024_15 Vote du budget 2024

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

SÉANCE du 2 avril 2024

Stéphane ANTUNES	Anne GUYNOT-DAHLEM	Laurent GROUD
		
Vanessa MANFREDINI	Emmanuel BOUGEROLLE	Brigitte GHYS
		
Jean-Pierre NAUDIN	Isabelle CARVALHO	Carole FERNANDES
Abs excusée		
Matthieu VILLECOURT	Laurent BRANEYRE	Fabien GUEREAU
	Abs excusée	
Karine ROBERT	Quentin WAGNON	Bernard MAIMBOURG
Abs excusée		
Pascal LABOURIER	Joël ADAM	Delphine FRASER
	Abs excusée	
Bernard PRIOUX		
		